

Avis public



DEMANDES DE DÉROGATION À L'INTERDICTION DE CONVERTIR

RÈGLEMENT SUR LA CONVERSION DES IMMEUBLES EN COPROPRIÉTÉ DIVISE (R.R.V.M. c. C-11)

Le conseil de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, à sa séance ordinaire fixée au **lundi 12 février 2018 à 19 heures**, au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges, étudiera les demandes de dérogation à l'interdiction de conversion d'un immeuble en copropriété divise relatives aux immeubles suivants :

**5770-5772, avenue Trans-Island
2624-2626, avenue De Soissons
4683-4685, avenue Coolbrook**

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à ces demandes.

Toute personne intéressée peut également faire parvenir au secrétaire d'arrondissement les commentaires écrits qu'elle désire faire valoir dans les dix (10) jours suivant la publication du présent avis, soit au plus tard le 22 janvier 2018, en remplissant et en signant le formulaire fourni par la Ville à cet effet et disponible dans les bureaux Accès Montréal. Ces commentaires doivent être reçus à la Division du greffe, 5160, boulevard Décarie, bureau 600, Montréal (Québec) H3X 2H9.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, Division des permis et inspections, au 514 872-5160.

Fait à Montréal, le 10 janvier 2018.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves, avocate